

Entre Nous



COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin Mensuel d'Information

AVRIL 2001 N°399



Cependant, au 31/12/2000 il restait à payer une somme de 123 000 F (facture non parvenue) et une subvention de 42 435 F non encaissée. Ces éléments ont été pris en compte pour le budget 2001.

• budget primitif 2001

Sous la présidence du maire, il est adopté en équilibre à 307 545 F en fonctionnement et à 192 400 F en investissement.

La pose d'une quinzaine de compteurs antigel à installer à l'extérieur est prévue dans ce budget.

4. Budget assainissement

• compte administratif 2000

Sous la présidence du 1^{er} Adjoint il est adopté avec les chiffres ci-après :

* Fonctionnement : dépenses 235 861,11 F
recettes 113 695,60 F
soit un déficit de 122 165,51 F

* Investissement : dépenses 2 328 016,21 F
recettes 2 181 242,64 F
soit un déficit de 146 773,57 F

Le déficit de fonctionnement de 122 165 F est reporté au budget 2001 alors que celui de 146 773 F est couvert par un excédent de 253 852 F de l'exercice précédent. Par ailleurs tous les travaux réalisés à ce jour ne sont pas soldés et pas payés et toutes les subventions ne sont pas encaissées. Le budget 2001 tient compte de ces éléments.

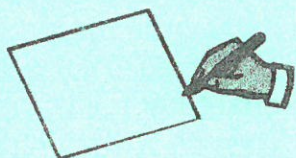
• budget 2001

Sous la présidence du Maire il est voté en équilibre :

* Fonctionnement : 415 500 F

* Investissement : 1 807 993 F

A noter que pour équilibrer la section de fonctionnement et limiter un peu la forte majoration du prix du m³ en 2002, une somme de 102 000 F a été prélevée sur le budget général. Cette situation ne pourra vraisemblablement pas être reconduite l'an prochain puisqu'il ne devrait plus avoir aucune recette venant de la forêt. Par ailleurs 500 000 F de travaux nouveaux (notamment analyses des résultats et déconnexion possible de certaines fosses septiques) sont prévus : (les travaux, les derniers), sont à terminer impérativement avant le 31 décembre si l'on



veut éviter la perte d'aides financières de l'Agence Rhin Meuse et la non transformation des prêts en subvention.

5. Prix du m³ d'assainissement en 2001

Le prix est fixé à 8F70 le m³ pour l'année 2001, c'est-à-dire facturation début 2002.

6. Budget annexe "forêts"

• compte administratif 2000

Sous la présidence du 1^{er} Adjoint il est approuvé avec les chiffres suivants :

* Fonctionnement : dépenses : 298 558,28 F
recettes : 461 926,84 F

soit pour l'année 2000 un excédent de 163 368,56 F qui s'ajoute à l'excédent de 202 089,63 F au 31/12/1999. Total : 365 458,19 F.

* Investissement : dépenses : 57 751,11 F
recettes : 25 079,56 F

soit pour l'année 2000 un déficit de 32 671,55 F qui s'ajoute au déficit de 25 079,56 F au 31/12/1999. Total : 67 251,11 comprenant par ailleurs une somme de 9 500 F non réglée.

Ce déficit sera couvert par prélèvement sur l'excédent de 365 458,19 F.

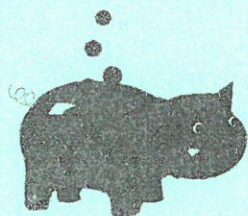
• budget primitif 2001

Sous la présidence du Maire, il est voté en équilibre avec les sommes suivantes :

* Fonctionnement : 1 967 207 F

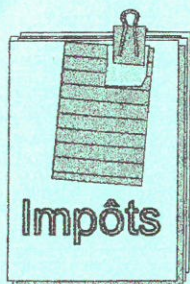
* Investissement : 342 072 F

Ce budget prévoit une rentrée financière exceptionnelle provenant de la vente des chablis cette année pour les recettes et, en dépenses, l'achat d'une pelleteuse en vue de la remise en état des chemins sitôt la sortie des chablis terminée, la réfection en état des fossés, etc. ...



7. Forêts – Demande de subvention

Sur proposition et après calculs réalisés par ONF, le nettoyage des parcelles est estimé à 1 678 559 F. Une aide de l'Etat, à hauteur de 80 % est sollicitée.



8. Impôts locaux 2001

Ils sont votés avec les taux suivants, pour la part qui concerne la commune :

- Taxe d'habitation 6,47 % - somme attendue 133 929 F
- Foncier bâti 7,75 % - somme attendue 101 292 F
- Foncier non bâti 22,52 % - somme attendue 16 664 F
- Taxe professionnelle 11,63 % - somme attendue 114 788 F

Total attendu : 366 673 F auxquels s'ajouteront 51 983 F venant de l'Etat pour compenser les divers dégrèvements décidés par les Pouvoirs Publics ou le Parlement.

Les recettes en provenance de la forêt (496 000 F par an en moyenne sur les dernières années) constitue une catastrophe pour le budget et nous impose de majorer la fiscalité si l'on veut espérer des aides financières selon le vieil adage "Aide toi déjà toi même et peut être le ciel t'aidera ensuite". A noter que la majoration des taux produira pour la commune (et pour l'ensemble des 4 taxes) une recette supplémentaire de 47 667 F par rapport à 2000, c'est-à-dire moins de 10 % de ce que rapportait la forêt au budget général !



9. Budget général

• compte administratif 2000

Sous la présidence du 1^{er} Adjoint, il est voté avec les chiffres suivants :

* Fonctionnement : dépenses : 1 879 637,46 F
recettes : 2 075 289,21 F

soit un excédent de 195 651,75 F.

* Investissement : dépenses : 1 726 431,23 F
recettes : 2 754 593,58 F

soit un excédent de 1 028 162,35 F.



• budget primitif 2001

Sous la présidence du Maire, il est voté en équilibre. A savoir :

* Fonctionnement : 2 165 389 F

* Investissement : 1 845 024 F



10. Commission des Impôts

Pour répondre à la demande des services fiscaux, le Conseil dresse une liste de 12 titulaires et 12 suppléants dont un pour chaque catégorie, une personne doit être propriétaire foncier résidant hors de la commune et une autre propriétaire de bois.

Parmi les noms proposés, les services fiscaux choisiront 6 titulaires et 6 suppléants (que nous aviserons alors) et qui constitueront, sous la présidence du Maire, la commission communale des impôts (une réunion tous les 2 ans en principe).

11. Indemnité de Conseil du Receveur Municipal

Le Conseil fixe à 75 % de l'indice maximum, l'indemnité de Conseil à verser au Receveur Municipal de Baccarat.



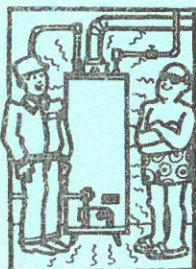
12. Rôle d'eau

Le Conseil annule deux factures d'eau sur le rôle dont le montant est manifestement erroné et fixe les modalités de la nouvelle facturation.

13. Chauffage de la grande salle

La Commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis et a fait le choix de l'Entreprise PHILIPPE de Badonviller, (la moins disante) pour réaliser les travaux d'installation du chauffage. Prix 582 340 F.

Le Maire et l'architecte sont chargés chacun en ce qui les concerne des opérations utiles. Le Maire est autorisé à signer le marché avec l'Entreprise PHILIPPE.

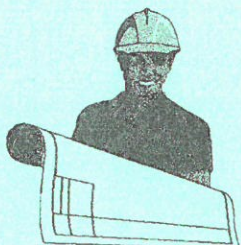


14. Droit de préemption urbain

Les élus n'utilisent pas ce droit pour une maison sise rue des Vosges qui a trouvé acquéreur au prix de 200 000 F.

15. Terrains à vendre au Pré de la Scie

Afin de lever toute ambiguïté sur la qualité des sols de ces 2 parcelles, le Conseil décide de faire réaliser une étude avec sondage par un cabinet spécialisé, avant leur vente. Il reverra éventuellement le prix de vente si besoin est (en plus ou en moins) selon les résultats. Il est précisé que ces parcelles seront vendues en priorité à des familles ayant des enfants à scolariser à l'école de Thiaville et s'engageant donc à construire à très court terme (dès cette année).

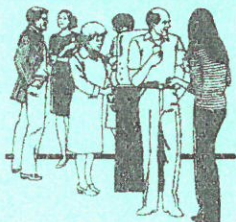


16. Travaux connexes

Dans le cadre du remembrement, après 3 réunions sur ce sujet, avec les membres de la commission intercommunale d'aménagement foncier et examen du projet, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les travaux, essentiellement de voirie rurale, qui seront à réaliser à Lachapelle et à Thiaville.

17. Concours de la DDE pour l'assainissement

Pour la dernière tranche des travaux d'assainissement, à réaliser cette année (analyse des résultats, contrôle des objectifs, déconnexion éventuelle de fosses septiques,...) le Conseil demande le concours de la DDE à titre de maître d'œuvre.



18. Commissions Municipales

Les élus ont désigné leur vice président pour chacune des commissions, le Maire étant président de droit de toutes les commissions.

Finances : Michel POIREL
 Forêts : Michel GEORGES
 Travaux, eau, assainissement : Alexis MARCOT
 Scolaire : Sophie VALANCE
 Vie quotidienne : Evelyne GEORGES
 Personnel communal : Viviane MICHEL
 C.C.A.S. : Marie José COMTE
 D.P.U. : Eric POIREL

19. Divers

Un point rapide sur la forêt, sur l'école, sur les travaux en cours est ensuite réalisé. Maire et Adjoints répondent aux questions posées et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h45.

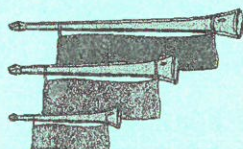




VIE DU VILLAGE

Madame CAMEIRA-MARTINS a emménagé au 16 rue des Vosges.
Nous lui souhaitons une très cordiale bienvenue.

PROCHAINES MANIFESTATIONS



- 06/05 : Sortie Vélo – Jeunesse Loisirs
- 08/05 : Cérémonies du 8 mai : 8h40 à Thiaville et 9h15 à Lachapelle
- 13/05 : Vide greniers – Comité des Fêtes – Rues du village
- 19/05 : 3 heures à Roulettes – Parents d'Elèves – Rues du village

CLIN D'OEIL



- "- Marie, avez-vous lavé le poisson avant de le mettre à frire ?
- Non, madame, j'ai pensé que c'était inutile pour une bête qui a passé toute sa vie dans l'eau".
- "En vacances, au bord de la mer, un garnement trépigne en hurlant :
- Je suis fatigué ! Je veux monter sur un âne.
La mère intervient :
- Il n'en est pas question mais ton père va te prendre sur ses épaules, ce sera pareil."
- "Affiché dans une station-service à la sortie d'une petite ville d'Arizona :
- Faites le plein ici avant de vous engager dans le désert : les deux stations que vous verrez ensuite sont des mirages".
- "Après sa visite chez ses futurs beaux-parents, un jeune homme s'inquiète auprès de son amie :
- Alors, qu'elle est leur opinion sur moi ?
- Et bien ! Papa n'a encore rien dit. Et maman attend qu'il ait ouvert la bouche pour dire le contraire".
- "- J'ai réparé le coucou hier.
- Formidable ! Et il fonctionne ?
- Pas encore tout à fait. Toutes les demi-heures, il sort pour demander l'heure".



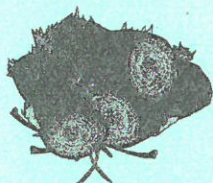
A THIAVILLE COMME AILLEURS, LES FLEURS C'EST LE LANGAGE DU CŒUR.

FEUX

Il a été constaté que certains inconscients (enfants ? adultes ?...) on ne sait ont allumé un feu en forêt, heureusement sans gravité.

Il n'est pas superflu de rappeler une fois encore :

- que l'accès à la forêt reste interdit,
- qu'une réglementation sévère des feux, y compris en dehors des forêts, existe et a fait l'objet d'un article dans Entre Nous (juillet 2000).
- que la responsabilité civile et pénale des auteurs peut être mise en cause.



REMEMBREMENT : OU EN SOMMES NOUS ?

L'avant projet sera mis à l'enquête publique, en Mairie de THIAVILLE SUR MEURTHE,

à compter du lundi 11 juin 2001 à 9h00 et sera close
le mercredi 11 juillet 2001 à 19h00.

Auparavant, chaque propriétaire sera avisée individuellement par courrier émis par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, au cours du mois de juin des dates d'ouverture de l'enquête.

Les documents permettant de situer l'emplacement de votre (ou de vos) parcelle (s) après remembrement seront consultables en Mairie de THIAVILLE SUR MEURTHE aux jours et heures indiqués sur le tableau ci-après.

Les réclamations écrites sur le registre spécialement ouvert à cet effet ne pourront être reçues qu'en présence de Monsieur ALIX commissaire enquêteur. En son absence, il conviendra :

- soit de revenir un jour où il sera présent,
- soit de déposer une réclamation écrite en Mairie de THIAVILLE SUR MEURTHE qui la remettra à Monsieur ALIX.

En l'absence du Commissaire Enquêteur, un membre de la Commission d'Aménagement Foncier sera présent et nous les en remercions vivement, afin d'indiquer aux visiteurs le nouvel emplacement de leur (s) parcelle (s). Leur rôle s'arrêtera là et ils ne seront pas autorisés à recevoir ni à enregistrer les observations, remarques ou réclamations.





Consultation de l'avant projet en Mairie de THIAVILLE SUR MEURTHE - Tél. : 03.83.71.41.73		
• Lundi 11 juin 2001	9h à 12h	M. ALIX Commissaire Enquêteur
• Jeudi 14 juin 2001	9h à 11h30	M. CATHERINE Pierre
• Lundi 18 juin 2001	9h à 11h30	M. HIRTZ René
• Jeudi 21 juin 2001	9h à 11h30	M. THIRION Jean Luc
• Mardi 26 juin 2001	18h à 19h	M. CATHERINE Pierre
• Samedi 30 juin 2001	9h à 12h	M. ALIX Commissaire Enquêteur
• Mardi 3 juillet 2001	18h à 19h	M. GENATIO Jean Charles
• Jeudi 5 juillet 2001	9h à 11h30	M. CATHERINE Pierre
• Lundi 9 juillet 2001	9h à 11h30	M. HIRTZ René
• Mardi 10 juillet 2001	9h à 12h	M. ALIX Commissaire Enquêteur
• Mercredi 11 juillet 2001	15h à 19h	M. ALIX Commissaire Enquêteur

POISSON D'AVRIL

La traditionnelle et sympathique coutume des poissons du 1^{er} avril (que souvent on dit oubliée) a vécu et bien vécu à Thiaville, pour la 3^{ème} année consécutive et chacun s'en réjouit.

On est venu des divers secteurs et même des communes voisines pour admirer le superbe indien qui gardait l'entrée de la boulangerie, Lucky Luke et les Dalton devant la Mairie et le Maire, derrière les barreaux car en prison. On a pu voir aussi plusieurs étranges bicyclettes aux vives couleurs plantées au rond point dit "de la Croix", le tout dans la joie, la convivialité et la bonne humeur puisque boisson et brioche gratuite étaient servies devant la Mairie... à ceux qui ont eu la chance de venir au bon moment !

Alors bravo aux organisateurs mais déjà chacun s'interroge sur le thème 2002. Chut... c'est encore un secret !

OBJETS MENAGERS ENCOMBRANTS

La prochaine collecte aura lieu le mercredi 16 mai 2001.
Merci de sortir les objets la veille au soir.

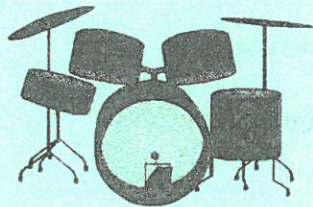


NETTOYER, EMBELLIR, FLEURIR... C'EST SAVOIR ACCUEILLIR ! ALLONS Y !



LUTTE CONTRE LE BRUIT

Il n'est pas inutile de rappeler, afin que nul ne l'ignore, les principales dispositions de l'arrêté du Préfet du 15/07/1991, applicable à l'ensemble du département de Meurthe et Moselle et que les habitants de THIAVILLE SUR MEURTHE sont tenus de respecter eux aussi :



1) Les bruits gênants pour le voisinage par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répétitif sont interdits.

A titre d'exemple : postes radio, magnétophones, électrophones et assimilés, cris, chants, réparations et réglages de moteur, pétards et jouets bruyants.

2) L'utilisation des outils, appareils, de quelque nature qu'ils soient utilisés par des professionnels à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées est interdite entre 20h00 et 07h00 et toute la journée les dimanches et fêtes.

3) Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes précautions pour éviter de troubler la tranquillité du voisinage notamment par les bruits émanant des téléviseurs, appareils HI-FI et autres, appareils ménagers, de musique, etc. ...

4) Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon (et assimilés), tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 08h00 à 20h00,
- les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

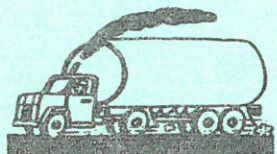
Merci de respecter ces dispositions.

LE GAZ NATUREL... A THIAVILLE

Le gaz naturel arrive à Thiaville et les premiers travaux commencent cet été avec une première tranche qui devrait être fonctionnelle en octobre 2001 et une seconde et dernière début 2002 au plus tard.

Une réunion publique organisée par GDF a eu lieu le 30 mars et vous êtes venus très nombreux pour vous renseigner.

Une permanence, pour ceux qui n'étaient pas disponibles le 30 a été organisée le 7 avril au matin en Mairie.



L'ACCUEIL, LA VIE... AVEC DES FLEURS...



Les personnes intéressées doivent désormais renvoyer à GDF l'imprimé proposition d'engagement qui leur a été remise :

- de couleur rose s'il s'agit d'une habitation de moins de 2 ans,
- de couleur verte s'il s'agit d'une habitation de plus de 2 ans.

Si vous avez égaré l'imprimé, vous pouvez en demander en Mairie.

Enfin, si un dernier renseignement vous manque appelez Mademoiselle Karine OHNET au 03.83.67.85.28.



ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

APPEL DES PARENTS D'ELEVES

Cette année les enfants de l'école partent en classe verte à Pexonne. Pour financer ce voyage, nous organisons différentes manifestations :

Nous vendrons avec les enfants du MUGUET en porte à porte le lundi 30 avril.

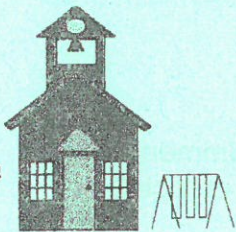
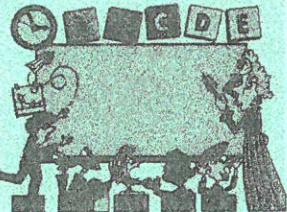
Nous tiendrons UN STAND AU VIDE GRENIER du 13 mai. Nous recherchons donc des objets de toutes sortes dont vous voulez vous débarrasser et donner au bénéfice de nos enfants. Vous pourrez les apporter à l'école (dès que possible) ou bien contactez directement les personnes ci-dessous qui se feront un plaisir de venir les chercher chez vous.

Evelyne GEORGES 03.83.71.42.58
 Denis SERRIERE 03.83.71.43.56
 Nathalie TANGUY 03.83.71.41.53
 Dominique THIRIET 03.83.71.43.54

Nous organisons LES 3 HEURES A ROULETTES (en rollers ou en trottinettes) dans les rues de THIAVILLE le samedi 19 mai après-midi, suivi d'un repas pizzas.

Et bien sûr, la traditionnelle KERMESSE qui aura lieu le samedi 16 juin de 15h30 à 18h00, suivie d'un repas.

Par avance nous vous remercions au nom de tous les enfants.



FLEURIR THIAVILLE C'EST MAINTENANT QU'IL FAUT AGIR !



CAF

▪ L'Allocation de Présence Parentale (A.P.P.) pour enfant gravement malade, accidenté ou handicapé est entrée en application le 1^{er} janvier 2001. Cette allocation est destinée à compenser partiellement les pertes de revenus dues à la réduction ou la cessation d'activité. Formulaire de demande disponible auprès de votre CAF.

▪ L'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (A.F.E.A.M.A.) est plus élevée pour les revenus modestes depuis le 1^{er} janvier 2001. Cette réforme est destinée à faciliter le choix en matière de mode de garde.

▪ L'Allocation Parentale d'Education (A.P.E.) est désormais cumulable pendant 2 mois avec un salaire. Cette mesure a pour objectif d'encourager un retour plus précoce à l'emploi.

Pour tout renseignement complémentaire sur les prestations versées par la CAF,

Pour obtenir des renseignements personnalisés sur votre dossier ou une attestation de paiement,



*Patricia DUBAR, Conseillère CAF
Vous accueille
Au Centre Médico Social
Parc Michaut à Baccarat
Les 2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois
De 9h30 à 11h45.*

*Pour être renseigné plus rapidement, venez avec
votre numéro d'allocataire.*



4^e VIDE-GRENIER

DIMANCHE

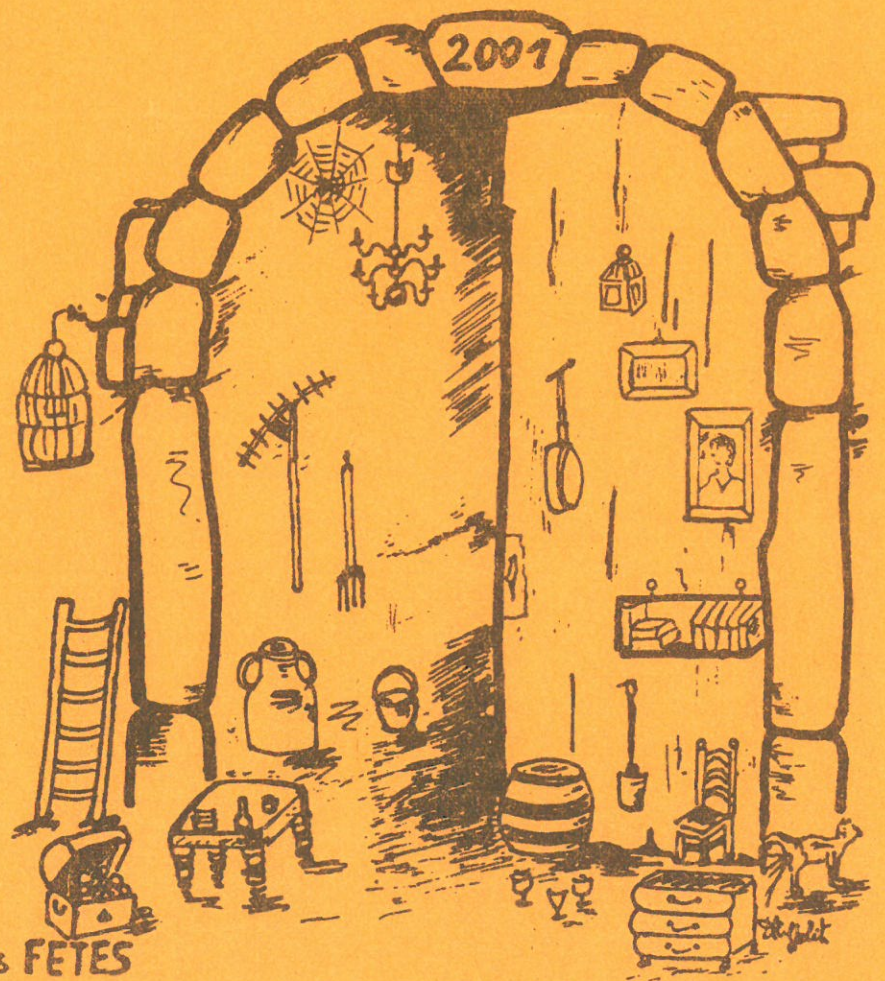
13 MAI



BUFFET
BUVETTE
ANIMATION

Tel. Res: 03-83 71 41 73

ORGANISE PAR LE COMITE DES FETES

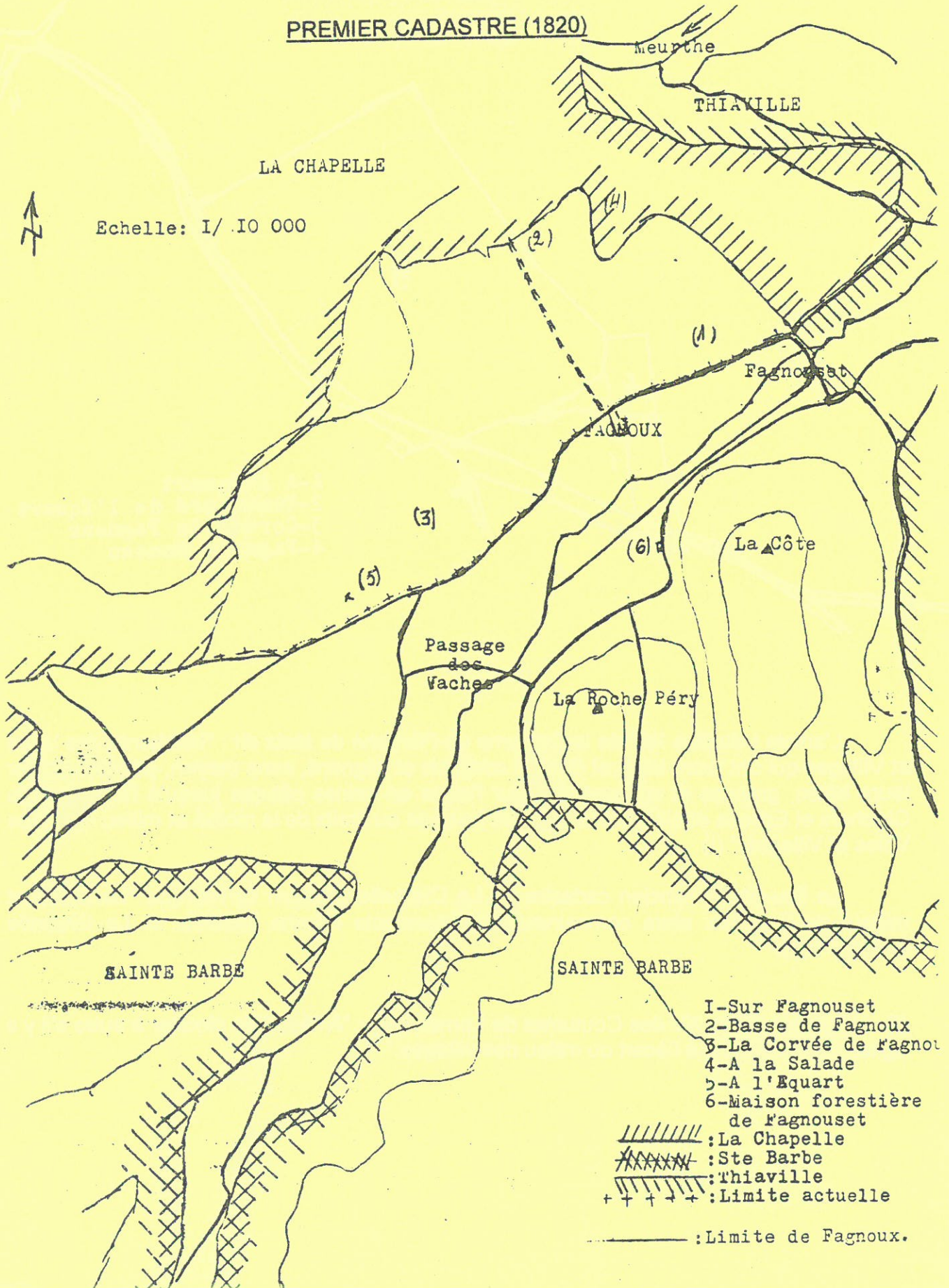


IMPAIQUÉ PAR NOS SOINS / NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

Une page de notre histoire

FAGNOUX COMMUNAUTE AUTONOME

PREMIER CADASTRE (1820)



Echelle: 1/10 000

THIAVILLE

LA CHAPELLE

Meurthe

Fagnouset

FAGNOUX

La Côte

La Roche Péry

Passage
des
Vaches

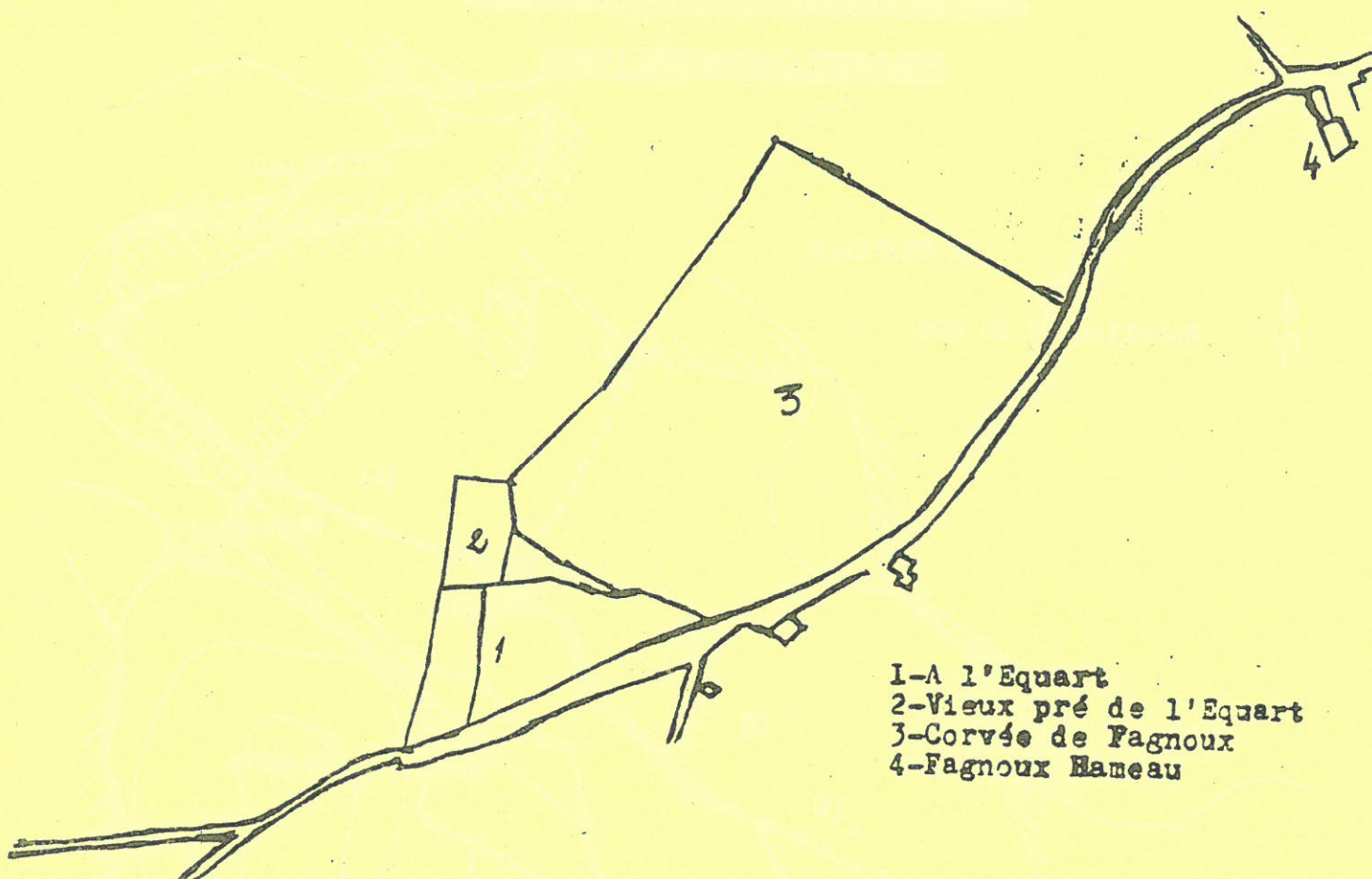
SAINTE BARBE

SAINTE BARBE

- 1-Sur Fagnouset
- 2-Basse de Fagnoux
- 3-La Corvée de ragnol
- 4-A la Salade
- 5-A l'Equart
- 6-Maison forestière de Fagnouset

- ////// : La Chapelle
- XXXXXX : Ste Barbe
- : Thiaville
- + + + + + : Limite actuelle
- : Limite de Fagnoux.

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL DE LA CHAPELLE (1820)



L'article I du titre XIV de la Coutume de l'Evêché de Metz dit : "Habitants des Villes et Villages qui ont leurs bans et finages continus et joignans, sans moyen, peuvent mener leurs bêtes, grosses et menues, l'un sur l'autre en vaines pâtures jusqu'à l'équarre des Clochers et Eglises et s'il n'y avoit Eglises jusques au droits de la moitié et milieu des dites Villes et Villages." (1)

Le lieu-dit de l'ancien cadastre de La Chapelle (Section C) marque "La moitié et milieu" de Fagnoux alors communauté indépendante comme Thiaville et La Chapelle (avant 1789).

(1) – L'article I chap. XV des Coutumes de Lorraine dit : "A l'écart de clocher à autre s'il y a église et s'il n'y en a à l'écart du milieu des villages."

Dernière minute

Faisant suite à la réunion publique du 30 mars 2001, salle du Foyer Rural concernant l'arrivée du gaz dans notre commune dès septembre 2001, nous vous informons qu'une permanence exceptionnelle sera tenue par Madame Karine OHNET **le samedi 7 avril de 9h à 12h** en Mairie de Thiaville sur Meurthe, notamment pour les personnes qui n'ont pu assister à la réunion du 30 mars.

Vous pourrez obtenir gratuitement et sans engagement de votre part, tous renseignements concernant l'installation du gaz.